

Relations industrielles Industrial Relations



Conseil économique du Canada : Onzième exposé annuel : *Objectifs économiques et indicateurs sociaux*. Information Canada, Ottawa, 1974, 284 pp.

Claude Masson

Volume 30, Number 1, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/028591ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/028591ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Masson, C. (1975). Review of [Conseil économique du Canada : Onzième exposé annuel : *Objectifs économiques et indicateurs sociaux*. Information Canada, Ottawa, 1974, 284 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 30(1), 121–123. <https://doi.org/10.7202/028591ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1975

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

teurs aimeront probablement s'attarder davantage au troisième qui se rapporte aux travailleurs de la construction. On y décrit d'abord la main-d'oeuvre en question, en insistant sur certaines causes de l'instabilité de la main-d'oeuvre elle-même, telle l'instabilité des dépenses en construction. On y fait ressortir ensuite les interactions des salaires et de la productivité, pour considérer enfin les relations industrielles. Dans son ensemble, ce chapitre constitue une bonne description des travailleurs de la construction. Cependant, compte tenu de la préoccupation majeure de l'étude, soit l'instabilité, le soussigné déplore que le matériel n'ait pas été davantage organisé en termes de fonctionnement de ce marché de travail, ce qui aurait sans doute permis de mieux faire ressortir les causes de l'instabilité du marché concerné et du même coup de mieux entrevoir les solutions possibles.

Quant à l'étude de l'instabilité elle-même, on peut la juger à la fois facile et difficile. Facile parce que la description qui en est faite se comprend très bien. Difficile, parce que, de l'aveu même des auteurs, les recherches n'ont pas pu déterminer et mesurer les causes de l'instabilité (p. 226). L'ouvrage du Conseil apparaît fortement imprégné d'un caractère exploratoire, en ce sens que ses auteurs, par exemple, cherchent la meilleure façon de mesurer l'instabilité en vue d'obtenir une meilleure connaissance du phénomène en question, aussi bien au niveau des causes qu'à celui des effets.

Cette démarche exploratoire, probablement inévitable en raison de la complexité du phénomène et de la faible connaissance qu'on en a, rend la lecture du texte relativement pénible, sans sous-estimer la complexité déjà mentionnée. Ainsi, les auteurs s'intéressent d'abord aux causes de l'instabilité, puis à ses effets. C'est seulement à la toute fin du volume qu'ils privilégient certains effets d'une plus grande stabilité. Autrement dit, doit-on rechercher celle-ci en vue d'une plus grande croissance économique, d'une sécurité d'emploi accrue, d'une diminution des coûts sociaux, d'un accroissement de la sécurité des entrepreneurs, d'une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre et de l'équipement, etc? A cet égard, il est instructif d'exa-

miner l'avant-dernier paragraphe de la page 142, où les auteurs s'aventurent déjà à dégager les principaux effets d'une plus grande stabilité, et surtout à les qualifier quelque peu : le lecteur s'y pose plus de questions qu'il n'y trouve de véritables éclaircissements sur le sujet.

On peut certes affirmer que cette étude constitue un excellent déblaiement de terrain tout en fournissant aussi une très bonne documentation sur le sujet. Il convient, dans cette veine, de souligner certains résultats significatifs de l'étude. Par exemple, il est intéressant de noter que la stabilisation contracyclique de la construction semble s'être soldée par un échec (p. 226) et qu'il semble de beaucoup préférable d'accroître la stabilité de chacune des composantes de la construction (telle la construction de logements) suivant sa propre tendance, plutôt que de faire varier les composantes de façon contracyclique les unes par rapport aux autres (pp. 225-226). Il faut aussi souligner que la gageure consiste à minimiser l'instabilité de la construction tout en maintenant la croissance économique et, dans la même perspective, il faut comparer et mettre en balance les principaux coûts et bénéfices d'une plus grande stabilité (p. 224). Autrement dit, une plus grande stabilisation de la construction ne comporte pas que des bénéfices, mais aussi des coûts. C'est probablement dans cette voie d'ailleurs, selon le soussigné, que les efforts de recherche sont les plus prometteurs. Cette connaissance, additionnelle permettrait sans doute aux autorités compétentes de prendre des décisions plus éclairées quant aux bénéfices à privilégier d'une plus grande stabilisation, bénéfiques, par exemple, en termes de croissance économique, d'utilisation de la main-d'oeuvre et de l'équipement, etc.

Bertrand BELZILE

Université Laval

Conseil économique du Canada : Onzième exposé annuel : **Objectifs économiques et indicateurs sociaux**. Information Canada, Ottawa, 1974, 284 pp.

A lire le dernier exposé annuel du Conseil économique du Canada, on comprend mieux l'origine des multi-

ples questions qui sont souvent posées concernant les responsabilités de cet organisme. Son président lui-même, monsieur André Raynauld, nous faisait d'ailleurs part de ses réflexions à ce sujet dans une causerie prononcée devant un club social d'Ottawa le 6 janvier 1975.

Le fait est qu'il y a un peu de tout dans ce rapport. On y voit un Conseil décidé à nous parler, avec un succès inégal, des thèmes les plus brûlants des temps présents: la crise de l'énergie, l'inflation, le bouleversement des relations économiques internationales, la qualité de la vie et j'en passe sans doute. Le premier chapitre annonce l'introduction de nouveaux indicateurs, dits « sociaux », comme compléments aux indicateurs économiques déjà utilisés dans les neuvième et dixième exposés. Suit, au chapitre deux, la traditionnelle évaluation de la performance de l'économie canadienne, complétée, dans le chapitre trois, par un ensemble de conclusions et de recommandations concernant l'éventail des indicateurs retenus. Ces premiers chapitres constituent un tout relativement homogène.

Il en va autrement dans la seconde section de l'exposé. Il y est question, successivement, de la définition et de la mesure des indicateurs sociaux (chapitre quatre, avec développement plus poussé dans l'annexe A), des perspectives du secteur de l'énergie (chapitre cinq), du climat économique mondial et du commerce canadien (chapitre six), des prix (chapitre sept) et des perspectives sectorielles jusqu'en 1982 (chapitre huit). Ici et là, comme dans le chapitre trois mais surtout dans le chapitre huit, une mise en évidence des Conférences économiques nationales organisées par le Conseil en 1973 et 1974.

J'appuie sans réserve deux des orientations que le Conseil s'est données depuis quelque temps et qui transpirent, notamment, de son dernier exposé: les études sectorielles et l'élaboration d'indicateurs sociaux. Elles me semblent s'inscrire particulièrement bien dans le programme de travail d'un organisme intéressé au moyen et au long terme. J'applaudis, pour la même raison, à l'emploi de la méthode du scénario pour jeter un meilleur éclairage sur les divers chemins que le Canada, face à un

défi particulier, risque de devoir parcourir dans l'avenir.

Une fois de plus, j'ai trouvé la section portant sur la performance de l'économie canadienne bien faite. J'y ai retrouvé plusieurs des interrogations et des observations pertinentes déjà familières aux observateurs assidus de la réalité économique canadienne. A savoir, par exemple, qu'il faut s'interroger sur la signification réelle du taux de chômage couramment utilisé comme indicateur de performance. Ou encore que les accroissements récents de la productivité dans l'économie canadienne ne manquent pas d'être inquiétants. Ou, enfin, que le niveau relativement faible des investissements ces dernières années au pays peut être tenu en bonne partie responsable des pressions qui se sont manifestées sur l'offre, la pleine utilisation du capital disponible ayant été atteinte bien avant celle de la main-d'oeuvre dans plusieurs secteurs.

Un malaise persiste néanmoins dans cette section du document comme dans plusieurs autres de ses chapitres. Tenu de faire entériner l'essentiel du contenu de son exposé par ses membres, sans doute placé en face d'autres contraintes attribuables à son statut, à la nature de ses responsabilités et à son mode de fonctionnement, le Conseil arrive difficilement à s'appuyer sur des données « récentes ». Le délai entre la période d'élaboration de l'exposé et la date de sa publication ne pourrait-il pas être raccourci? Ce problème, déjà important dans des conditions normales, devient grave dans les périodes de changement rapide ou même de renversement subit de la conjoncture comme celle que nous vivons depuis déjà quelque temps.

Je disais plus haut qu'il y a de tout dans ce onzième exposé. Je dois maintenant ajouter qu'il y a « trop ». Le chapitre cinq, par exemple, consacré au problème de l'énergie, part sans doute d'une excellente intention. Il arrive assez facilement à tracer un portrait de la situation énergétique dans son ensemble. Mais je ne crois pas qu'il ajoute beaucoup à ce dossier fort complexe. Je pense, en particulier, aux deux maigres pages (150-151) consacrées à la rente économique engendrée par l'exploitation des ressources naturelles, alors même que l'affrontement au sujet de

la répartition de ce revenu, notamment entre le fédéral et les provinces, est plus vif que jamais.

On aurait pu également rendre plus substantiel le chapitre six en insistant plus longuement sur les principales dimensions des réformes possibles du système monétaire international à moyen et à long terme. Ce dossier a peu progressé ces derniers temps à cause, en particulier, de l'urgence créée par les déséquilibres de balances de paiements entraînés par la hausse du prix du pétrole. Mais il demeure ouvert et revêt une importance cruciale pour le Canada.

Le chapitre sept, sur les prix, m'a semblé par ailleurs plus à point et les pages consacrées à l'indexation, si elles sont peu nombreuses (181-189), n'en demeurent pas moins intéressantes. J'ai été heureux d'apprendre, à la toute dernière ligne du chapitre, que le Conseil entend poursuivre ses recherches dans ce domaine.

En résumé : je trouve qu'en se rapprochant trop du court terme tout en désirant maintenir sa visée principale sur le moyen et le long terme le Conseil nous a présenté un document trop hétérogène. Parce que le court terme représente le plus connu ou du moins le plus probable et qu'il influence de toutes façons l'avenir plus éloigné, il n'est pas toujours possible ni même souhaitable d'en faire abstraction. Mais, prenant pour acquis que le mandat du Conseil ne doit pas être substantiellement modifié, ce qui, bien sûr, reste à voir, j'ai l'impression que l'exposé annuel devrait s'en tenir à une évaluation, peut-être poussée plus en profondeur, de la performance de l'économie canadienne, suivie d'une remise à jour des indicateurs employés. J'y verrais aussi l'addition progressive d'autres indicateurs économiques et sociaux.

Le Conseil pourrait publier sous forme d'annexe à son exposé, mais séparée de celui-ci et présentée sous une forme tout autant accessible, un résumé de l'état de ses recherches dans ses divers champs d'intérêt, prenant soin d'indiquer de quelle façon les résultats obtenus ont modifié la valeur de ses indicateurs et influencé le contenu de ses recommandations.

Enfin, j'applaudis aux efforts que semble vouloir faire le Conseil pour amener les divers groupes d'agents économiques à se « concerter » davantage. Cette initiative d'un Conseil désireux, selon son président, de se renouveler quelque peu pourrait exercer une certaine influence sur le contenu des futurs exposés annuels, allant même jusqu'à donner ce fil conducteur qui me semble avoir été tiré trop discrètement dans le dernier.

Claude MASSON

Département d'économique
Université Laval

La documentation juridique, Références et abréviations, par E. Caparros et J. Goulet, Québec, P.U.L., 1973, 182 pp.

Appelés à consulter aussi bien les instruments de documentation juridique de tradition anglo-saxonne que ceux de la tradition européenne continentale, les juristes québécois ont à maintes reprises été confrontés avec le problème de l'uniformisation des méthodes de références et d'abréviations. L'ouvrage de MM. Caparros et Goulet, qui est une mise à jour d'un article très élaboré publié à (1970) 11 C. de D. 629, se présente comme un instrument de travail facilement accessible, bien construit et des plus complets sur les méthodes comparées. Cet ouvrage nous apparaît indispensable à toute personne qui s'intéresse à la publication juridique, non seulement aux débutants mais aussi à ceux qui ont acquis une certaine expérience et qui désirent se remémorer à l'occasion les façons de manipuler les abréviations et références.

L'ouvrage est divisé en deux parties précédées d'un chapitre préliminaire. Ce dernier se résume à une description explicative des éléments essentiels d'une référence (l'indication, l'identification, la référence accessoire) et des règles de ponctuation (le point, le point-virgule, les parenthèses, les crochets, les guillemets). La première partie du manuel traite, en quatre chapitres, des instruments de documentation de tradition anglo-saxonne, tradition dont s'inspire les milieux juridiques canadiens et québécois : I — la législation ; II — la jurisprudence ; III — la doctrine ; IV — les instruments de référence. La seconde partie de l'ouvrage s'attache, en